

Envoyé en préfecture le 12/12/2022

Reçu en préfecture le 12/12/2022

Affiché le

ID : 019-200078947-20221209-2022_12_09_03-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
SYNDICAT DE LA DIEGE**

L'an deux mille vingt-deux, le neuf décembre à 9h30, les Membres du Bureau du Syndicat se sont réunis, en session ordinaire, au siège du Syndicat de la Diège à USSEL, sous la Présidence de M. Pierre CHEVALIER

PRESENTS : BERTRANDY Pierre, CHEVALIER Pierre, COULAUD Danielle, COUTAUD Pierre, GUILLAUME Serge, ROCHE Philippe, URBAIN Jean-Yves

ABSENTS : BRUGERE Philippe, GUITARD Jean-Pierre, MICHON Jean-François

SECRETAIRE DE SEANCE : COUTAUD Pierre

Date de convocation : 17/11/22

Membres en exercice : 10

Présents : 7

Votants : 7

Pour : 7

Abstention : 0

Contre : 0

Référence DIEGE : 2022-12-09-03

Objet : Attribution de chèques cadeaux pour le Noël des enfants des agents du syndicat

Monsieur le Président propose d'attribuer des chèques cadeaux pour le Noël des enfants des agents du syndicat, dans les conditions suivantes :

- 45 € par enfant jusqu'à 16 ans compris ;
- Remis début décembre pour les achats de Noël à venir ;
- Agents concernés : titulaires, stagiaires, contractuels, si présence dans la collectivité au 25 décembre.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau :

1. Approuvent la proposition de Monsieur le Président ;
2. Autorisent Monsieur le Président à signer tous les documents administratifs correspondants.

Fait et délibéré à USSEL,
Le 09/12/2022
Le Président du Syndicat,
Pierre CHEVALIER

